



*Vérifier au prononcé*

**DECLARATION DE M. MOHAMED ABDOULKADER MOUSSA  
PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI A  
L'OCCASION DE LA SOUMISSION DU RAPPORT NATIONAL DU  
MEXIQUE**

*DIX-SEPTIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'EXAMEN  
PERIODIQUE UNIVERSEL*

**GENEVE**

**23 Octobre 20113**

**Merci M. le Président,**

Ma délégation souhaite la bienvenue à délégation du Mexique et salue la clarté et l'exhaustivité de son exposé très complet dans le cadre de l'EPU.

Nous voudrions particulièrement mettre en avant les progrès réalisés par le Mexique en faveur de la promotion et de la protection des Droits de l'Homme, à savoir la ratification de la convention des Droits de l'enfant et le protocole facultatif s'y rapportant.

Par ailleurs, nous souhaiterions faire une recommandation en ce sens, en encourageant la délégation du Mexique à toujours protéger les Droits de l'enfant.

Toutefois, nous demeurons préoccupés par le sort de la population d'ascendance africaine. A cet effet, Djibouti recommande au Mexique de reconnaître la population d'ascendance africaine en tant que groupe ethnique et à promouvoir ses droits.

Pour finir nous souhaitons pleins succès au Mexique dans la mise en œuvre des recommandations issues de son EPU.

**Je vous remercie M. le Président.**